

# LA TABLETTE MATHEC

## MALADIES AUTO-IMMUNES ET THÉRAPIE CELLULAIRE

CET OUTIL EST MIS À VOTRE DISPOSITION POUR FACILITER  
VOTRE RECHERCHE D'INFORMATIONS LIÉES À VOTRE PATHOLOGIE

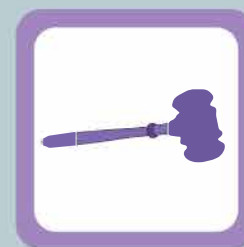
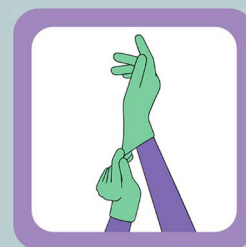
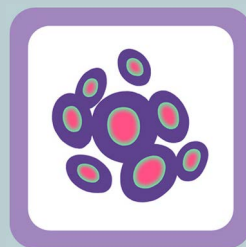
ELLE NE VOUS EMPÊCHE PAS DE POSER TOUTES VOS QUESTIONS  
AU PERSONNEL DU SERVICE

**C'EST PARTI !**



# SOMMAIRE

Cliquez sur l'une des îcones pour accéder à la page de votre choix



# MATHEC

- Le **Centre de Références en Maladies Rares - Maladies Auto-immunes et Thérapie Cellulaire** (CRMATHEC) est situé à l'hôpital Saint-Louis, sous la coordination du Pr Dominique Farge
- Le réseau national «MATHEC» a été **labellisé** «Centre de Référence des Maladies auto-immunes systémiques Rares d'Ile-de-France (site constitutif), Filière Fai2r» en **2017**
- Les membres du réseau travaillent en collaboration étroite avec **différents centres experts** en hématologie et sous l'égide de la **Société Francophone de Greffe de Moelle et de Thérapie cellulaire** (SFGM-TC)
- Pour en savoir plus sur le CRMATHEC vous pouvez consulter notre site internet : **Site MATHEC**
- Pour en savoir plus sur l'équipe de coordination de MATHEC vous pouvez cliquer ici : **MATHEC coordination**



# LA FILIÈRE FAI<sup>2</sup>R

**Le Centre de Référence MATHEC** fait partie de la Filière Maladies Auto-immunes et Auto-inflammatoires Rares (Fai<sup>2</sup>r). Les membres de MATHEC travaillent sous l'égide de la Société Francophone de Greffe de Moelle et de Thérapie Cellulaire

- La FAI<sup>2</sup>R est constituée de **19 centres de références** (CRMR), dont **MATHEC** et de **67 centres de compétences** (CCMR) en France, travaillant en réseau pour la prise en charge (diagnostic, traitement et suivi) des patients
- D'autres structures concourent à la prise en charge globale des patients
  - **les associations de patients**
  - les laboratoires de diagnostic et de recherche
  - les sociétés savantes, dont la SFGM-TC
- L'objectif est de développer **la mutualisation et la complémentarité** entre les CRMR et les CCMR
- Pour en savoir plus sur la filière et ses actions : **[www.fai2r.com](http://www.fai2r.com)**



# SFGM-TC

## Société Francophone de Greffe de Moelle et de Thérapie Cellulaire

- La **Société Francophone de Greffe de Moelle et de Thérapie Cellulaire** regroupe plus de **400 membres**, dont la volonté est de permettre aux patients enfants et adultes qui en ont besoin d'**avoir accès à toutes les possibilités de greffe de cellules souches hématopoïétiques**.
- Elle oeuvre également au développement des connaissances scientifiques autour de la greffe de cellules souches hématopoïétiques et des nouvelles approches de la thérapie cellulaire.
- Son objectif est l'amélioration des résultats cliniques et de la qualité des soins.



# LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS EN LIEN AVEC MATHEC



# AGENDA DE LA FAI<sup>2</sup>R

La Fai2r vous propose tout au long de l'année des **événements** pour **partager** et **s'informer** sur les maladies auto-immunes

Si vous souhaitez y participer, vous pouvez les consulter ici : **Évènements FAI<sup>2</sup>R** ou en cliquant sur les images ci-dessous

2 – 3  
AVRIL  
2020

## Congrès Brestois sur le Lupus

Centre de référence des maladies auto-immunes systémiques rares  
BRAISE CeRAINO

BREST  
Programme - Inscription

7  
MAI  
2020

## Journée d'échange

Centre de référence des maladies auto-immunes systémiques rares  
BRAISE CeRAINO

BREST  
Programme - Inscription

28

29

30

22

23

18



# LES ASSOCIATIONS PROPOSENT ÉGALEMENT DES ÉVÈNEMENTS POUR LES PATIENTS ATTEINTS DE MALADIES RARES

## Association France Lupus

Vous trouverez tout  
les évènements sur  
**l'Agenda**  
de l'association



## Lupus France

Vous trouverez tout  
les évènements sur  
**l'Agenda**  
de l'association



## AFM Téléthon

Vous trouverez tout  
les évènements sur  
**l'Agenda**  
de l'association



## Association des Sclérodermiques de France

Vous trouverez tout  
les évènements sur  
**l'Agenda**  
de l'association



## Fondation d'Aide pour la recherche sur la Sclérose en Plaques

Vous trouverez tout  
les évènements sur  
**l'Agenda**  
de l'association



## Association Française contre les Neuropathies Périphériques

Vous trouverez tout  
les évènements sur  
**l'Agenda**  
de l'association



## Association François Aupetit

Vous trouverez tout  
les évènements sur  
**l'Agenda**  
de l'association



## EURODIS

Vous trouverez tout  
les évènements sur  
**l'Agenda**  
de l'association







LA SECTION SUIVANTE A POUR OBJECTIF  
**DE FACILITER LA RECHERCHE**  
D'INFORMATIONS SUR VOTRE MALADIE



# INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE MALADIE .1

- Si vous avez une **sclérodermie systémique** vous pouvez cliquer ici :
  - Association des Sclerodermiques de France
  - Fai2r - Sclérodermie Systémique
  - Mathec.com
- Si vous avez un **lupus** vous pouvez cliquer ici:
  - Association Française du Lupus
  - Association Lupus FRANCE
  - Fai2r - Lupus
  - Mathec.com
- Si vous avez une **sclérose en plaques** vous pouvez cliquer ici :
  - Fondation pour l'aide à la recherche sur la Sclérose en Plaques
  - Association des paralysés de France - Sclérose en Plaques
  - Mathec.com



# INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE MALADIE .2

- Si vous avez une **maladie de Crohn** vous pouvez cliquer ici :
  - Société Française Nationale de Gastro-Entérologie
  - Association François Aupetit Crohn.RCH.France
  - Mathec.com
- Si vous avez un **polyneuropathie inflammatoire démyélinisante chronique** vous pouvez cliquer ici:
  - Association Française contre les Neuropathies Périphériques
  - Alliance Française des Associations de patients atteints de Neuropathies Périphériques
  - Mathec.com





LA SECTION SUIVANTE A POUR OBJECTIF  
DE VOUS INFORMER SUR LA  
**THÉRAPIE CELLULAIRE**



# TRAITEMENT PAR THÉRAPIE CELLULAIRE

## AUTOGREFFE DE CELLULES SOUCHES HEMATOPOÏÉTIQUES

- **L'Autogreffe :**

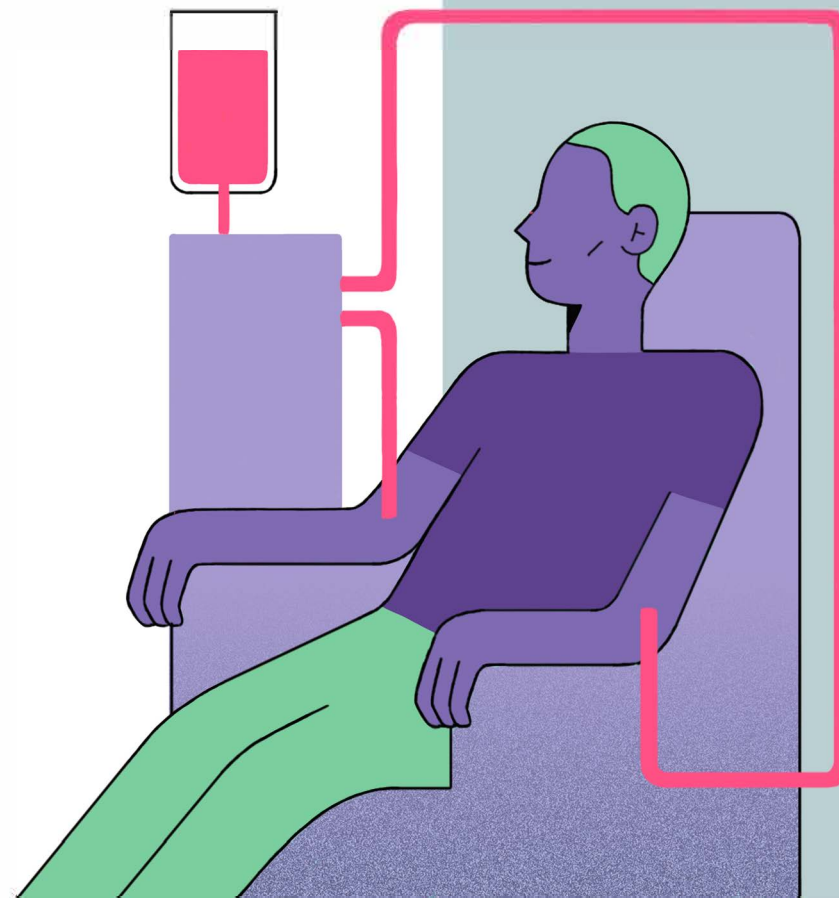
Greffe dans laquelle le greffon vient du patient lui-même

- **Les Cellules Souches Hématopoïétiques (CSH):**

Cellules de la moelle osseuse qui donnent naissance aux cellules du sang périphérique dans la circulation (globules rouges, globules blancs, plaquettes)

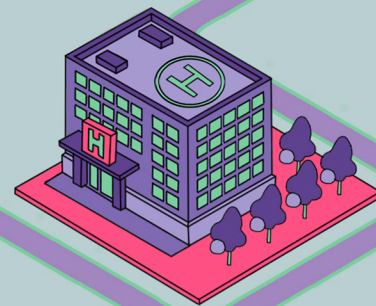
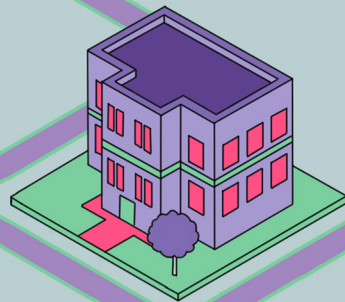
- **Le parcours du patient autogreffé :**

Vous pouvez trouver toutes les informations concernant le déroulement de l'autogreffe dans le document suivant :





LA SECTION SUIVANTE A POUR OBJECTIF  
DE VOUS GUIDER DANS VOTRE  
**PARCOURS DE SOINS**



# PARCOURS DE SOINS .1

Notre priorité est que votre prise en charge pour la procédure de «thérapie cellulaire» se déroule **le plus sereinement possible**. Pour cela, nous mettons à votre disposition un **ensemble d'informations** concernant votre parcours de soins.

## AVANT VOTRE HOSPITALISATION

### Pour se rendre à l'hôpital :

Si vous souhaitez des informations concernant la prise en charge de vos **frais de transport**, cliquez **ici** ou sur **Assurance Maladie**

Pour obtenir vos **bons de transport**, n'hésitez pas à contacter le **secrétariat hospitalier** aux numéros suivant selon votre hôpital :

Pour toute question relative à **vos hospitalisation ou votre RDV de consultation**, vous pouvez contacter directement l'hôpital concerné :

- Hôpital St-Louis (Paris) : **01.42.49.97.67** ou **66** ou **65** ou **64**
- Hôpital St-Antoine (Paris) : **01.49.28.34.25** ou **20.00** ou **53.39**
- CHU de Poitiers : **05.49.44.40.04** ou **44.22** ou **49.84**
- CHU de Toulouse : **05.61.77.68.13** ou **91.35** ou **71.26**
- CHU de Lille : **03.20.44.42.85** ou **44.33**



# PARCOURS DE SOINS .2

## PENDANT VOTRE HOSPITALISATION

### Lors de votre séjour :

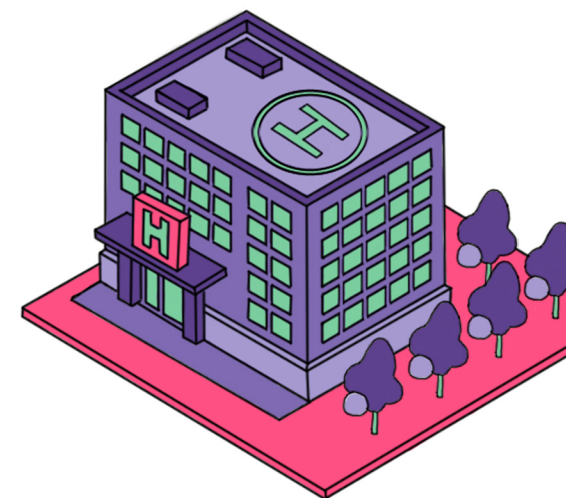
- Qu'est ce que le **forfait journalier hospitalier** ?
- Qu'est ce que le **consentement aux soins** ?
- Comment faire une **demande de communication du dossier médical** ?
- Qu'est ce que le **Dossier Médical Partagé** ?
- Sinon, une **assistante sociale** est à votre disposition dans le service de St-Louis  
Vous pouvez la joindre au : **01.42.49.49.24**

Si vous êtes à l'hôpital St-Antoine : **01.49.28.20.00** ou **50.65**

Si vous êtes au CHU de Poitiers : **05.49.44.44.39**

Si vous êtes au CHU de Toulouse : **05.31.15.62.45**

Si vous êtes au CHU de Lille : **03.20.44.42.69**





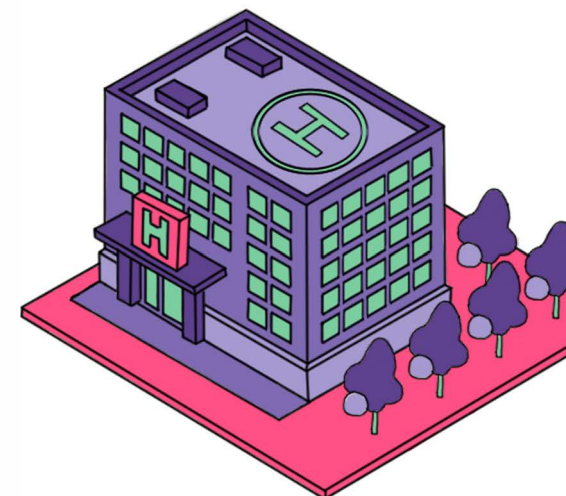
# PARCOURS DE SOINS .3

## PENDANT VOTRE HOSPITALISATION

### Lors de votre séjour :

Si vous avez besoin de joindre les membres de l'équipe paramédicale :

- Un(e) **psychologue** est à votre disposition dans le service de St-Louis :
  - Vous pouvez la joindre au : **01.42.49.40.96**
  - Si vous êtes à l'hôpital St-Antoine : **01.49.28.20.00** ou **53.40**
  - Si vous êtes au CHU de Poitiers : **05.49.44.47.94**
  - Si vous êtes au CHU de Toulouse : **05.31.15.62.45**
  - Si vous êtes au CHU de Lille : **03.20.44.55.51**
- Un(e) **diététicien(ne)** est à votre disposition dans le service de St-Louis:
  - Pour toute question vous pouvez **vous adresser aux médecins** et demander à rencontrer la diététicienne
  - Si vous êtes à l'hôpital St-Antoine : **01.49.28.20.00** ou **20.57**
  - Si vous êtes au CHU de Poitiers : **05.49.44.37.45**
  - Si vous êtes au CHU de Toulouse : **05.31.15.62.45**
  - Si vous êtes au CHU de Lille : **03.20.43.05.95**



# PARCOURS DE SOINS .4

## APRÈS VOTRE HOSPITALISATION

Une fois de retour chez vous, vous pouvez à tout moment nous contacter pour poser toutes vos questions

- **Sécurité sociale :**

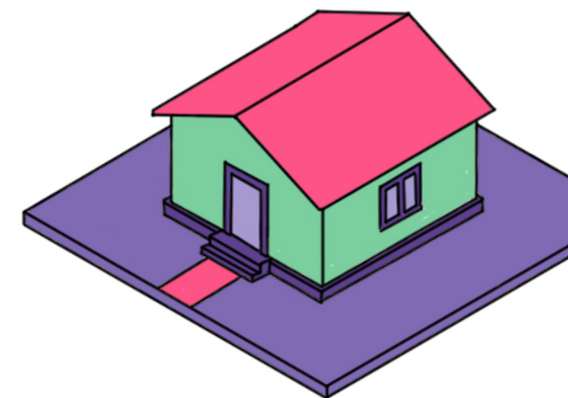
- **Pension d'invalidité** des salariés
- Impact de la maladie et du handicap sur **la retraite** des salariés
- Prise en charge des **médicaments**

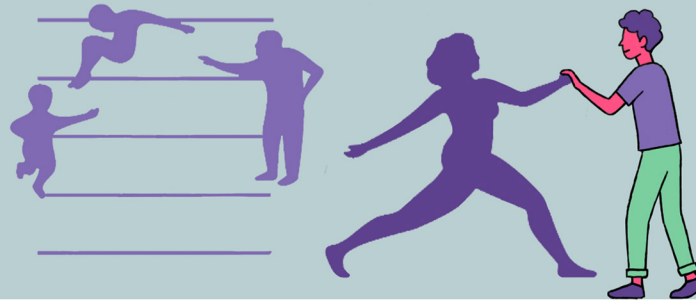
- **Santé et travail :**

- **Temps partiel thérapeutique** des salariés
- **Temps partiel thérapeutique dans la fonction publique**
- **Aptitude et inaptitude médicale** des salariés
- **Arrêt maladie** et **indemnisation chômage**

- **Assurance et emprunt :**

- **Accès à l'assurance** des personnes malades ou en situation de handicap
- **Accès au prêt et à l'assurance emprunteur, convention aeras**





LA SECTION SUIVANTE A POUR OBJECTIF  
DE VOUS INFORMER SUR VOTRE  
**PRISE EN CHARGE SOCIALE**



# VOTRE PRISE EN CHARGE SOCIALE .1

Cette section a pour objectif de vous orienter et de vous informer sur vos droits et votre **prise en charge sociale**. Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans ces démarches auprès de la **Sécurité Sociale** ou encore des **Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)**



- **L'assistant(e) social(e)** est à votre disposition pour vous guider dans vos démarches
- Pour la rencontrer **pendant** votre hospitalisation, demandez le au médecin
- Vous pouvez aussi la contacter **après** votre hospitalisation au **01.42.49.49.24**

Si vous êtes hospitalisé à l'hôpital St-Antoine, CHU de Poitiers, de Toulouse ou de Lille, vous pouvez trouver les numéros de l'assistance sociale page 16 de ce guide

- Pour toute **question juridique ou sociale** liée à la santé, vous pouvez également contacter **France Assos Santé** par mail ou téléphone : **Coordonnées France Assos Santé**

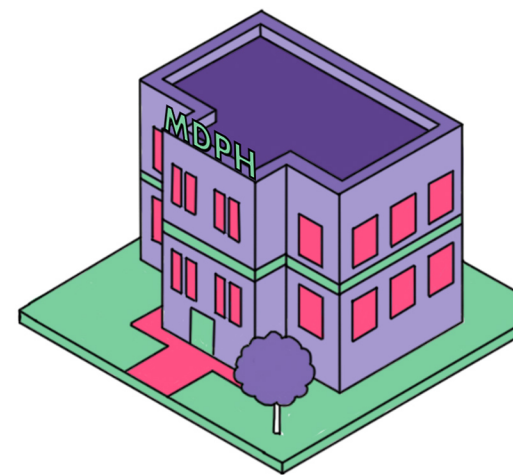


# VOTRE PRISE EN CHARGE SOCIALE .2

## Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- La **MDPH accueille, informe et accompagne** les personnes en situation de handicap
- Pour toute demande concernant le handicap, **l'attribution d'aides et/ou de prestations**, c'est auprès de la **MDPH de votre lieu de résidence** qu'il faut vous renseigner et effectuer vos démarches en remplissant le document suivant : **Demande à la MDPH**
- Pour obtenir une **Carte de Mobilité Inclusion**, qui vous permet alors de bénéficier de priorité :
  - **D'accès aux places assises et files d'attente**
  - **Aux places de stationnement public**

Faites votre demande auprès de la MDPH en remplissant le document suivant : **Cerfa n° 15692**



# VOTRE PRISE EN CHARGE SOCIALE .3

## SÉCURITÉ SOCIALE

Dans cette sous-section, nous avons sélectionné des fiches pratiques concernant le **dispositif de prise en charge sociale par la Sécurité Sociale**.

Vous pouvez néanmoins consulter l'ensemble des fiches existantes sur le site de **France Assos Santé**.

- La **demande d'ALD** (Affection Longue Durée) se fait auprès de la Sécurité Sociale après que votre médecin traitant ait rédigé un **«protocole de soins»**
  - Pour en savoir plus sur le régime des **affections de longue durée** (ADL)
- La **carte européenne d'assurance maladie**
- Les droits des **victimes d'accident du travail** ou de **maladies professionnelles**



LA SECTION SUIVANTE A POUR OBJECTIF  
D'AIDER À LA RÉÉDUCATION MOTRICE DES

## PATIENTS ATTEINTS DE SCLÉRODERMIE



# DES OUTILS D'AIDE À LA RÉÉDUCATION MOTRICE POUR LA SCLÉRODERMIE : LA KINÉSITHÉRAPIE

Nous mettons à votre disposition des exercices de kinésithérapie appliqués à la sclérodermie

- **Scéance de kinésithérapie en ligne**

il vous suffit de cliquer sur l'image du programme d'exercice pour débiter les exercices

[www.association-sclerodermie.fr/la-maladie/livres-guides-media.html](http://www.association-sclerodermie.fr/la-maladie/livres-guides-media.html)  
(nécessité d'être membre de l'AFS pour accéder aux exercices de kinésithérapie)



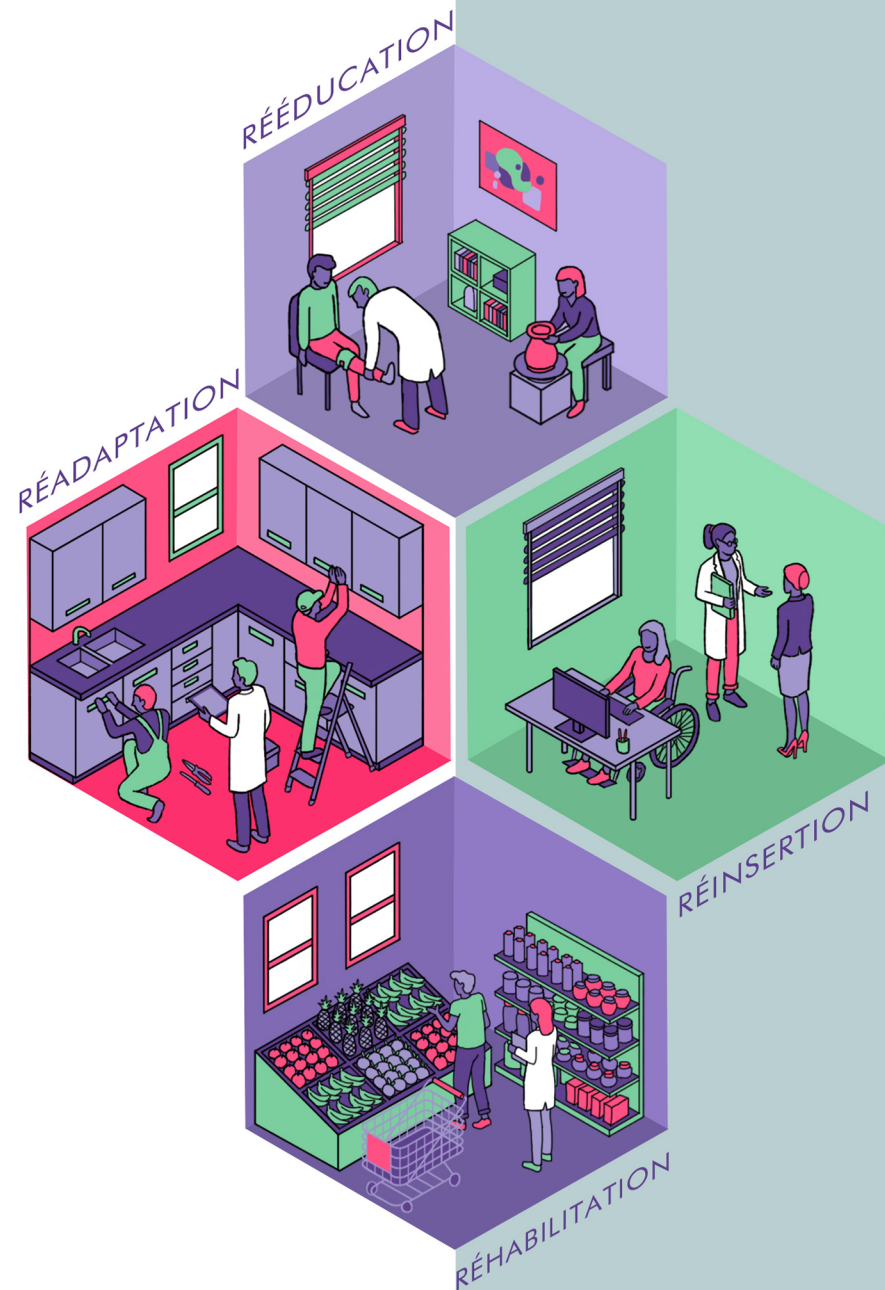
- Si vous avez des questions, vous pouvez à tout moment **rencontrer un kinésithérapeute en le demandant à l'équipe médicale**





# DES OUTILS D'AIDE À LA RÉÉDUCATION MOTRICE POUR LA SCLÉRODERMIE : L'ERGOTHÉRAPIE .1

- L'**ergothérapie** est une profession de santé qui s'intéresse à l'évaluation, à la réadaptation et au traitement des personnes souffrant de handicap moteurs ou psychomoteurs.
- Le but est de **préserver** ou **développer** l'indépendance et l'**autonomie** nécessaires à la vie quotidienne, familiale et professionnelle.



# DES OUTILS D'AIDE À LA RÉÉDUCATION MOTRICE POUR LA SCLÉRODERMIE : L'ERGOTHÉRAPIE .2

- **Maison Virtuelle sclérodermie**

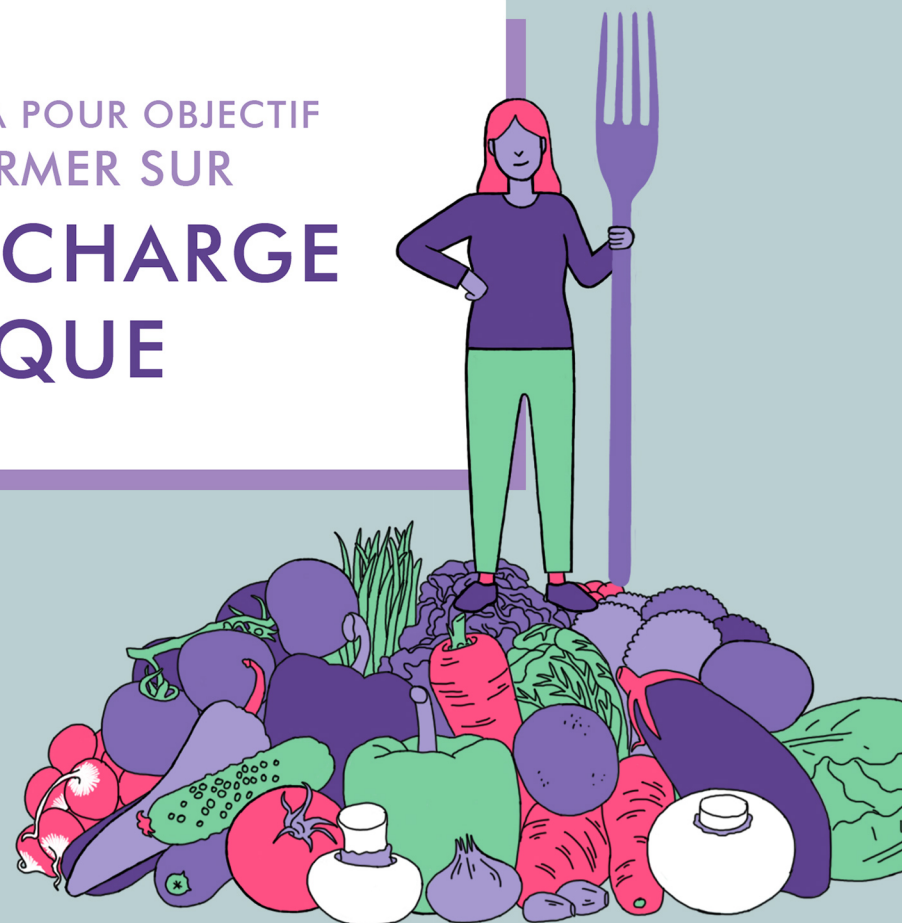
La maison virtuelle est un outil qui a été conçu pour vous **aider à améliorer votre quotidien**

Ce livret vous indique les points de vigilance à maintenir dans votre vie quotidienne avec la sclérodermie

[www.association-sclerodermie.fr/l-association/comment-vous-procurer-les-documents-et-ouvrages.html](http://www.association-sclerodermie.fr/l-association/comment-vous-procurer-les-documents-et-ouvrages.html)  
*disponible pour les adhérents de l'ASF*



LA SECTION SUIVANTE A POUR OBJECTIF  
DE VOUS INFORMER SUR  
**LA PRISE EN CHARGE  
DIÉTÉTIQUE**



# DES PROTOCOLES DE PRISE EN CHARGE DIÉTÉTIQUE

- Un(e) **diététicien(ne)** est à votre disposition dans le service pour votre **prise en charge diététique**

Pour toute question concernant l'alimentation ou demande de suivi diététique, vous pouvez vous adresser aux médecins et demander à la/le rencontrer

- Elle/Il pourra vous inviter à remplir le **relevé alimentaire** qui suit :

JOUR :		
REPAS	ALIMENTS, quantités	Remarques
Heure : ..... <input type="checkbox"/> Repas <input type="checkbox"/> Collation <input type="checkbox"/> Grignotage		
Heure : ..... <input type="checkbox"/> Repas <input type="checkbox"/> Collation <input type="checkbox"/> Grignotage		
Heure : ..... <input type="checkbox"/> Repas <input type="checkbox"/> Collation <input type="checkbox"/> Grignotage		
Heure : ..... <input type="checkbox"/> Repas <input type="checkbox"/> Collation <input type="checkbox"/> Grignotage		
Heure : ..... <input type="checkbox"/> Repas <input type="checkbox"/> Collation <input type="checkbox"/> Grignotage		
Heure : ..... <input type="checkbox"/> Repas <input type="checkbox"/> Collation <input type="checkbox"/> Grignotage		
Boisson		

## HOPITAL SAINT-LOUIS

1, Avenue Claude Vellefaux  
75 475 PARIS Cedex 10  
Standard : 01.42.49.49.49

## SERVICE DIETETIQUE :

☎ : 01-42-49-98-19  
Diététicien(ne) :



## Relevé alimentaire

(à remettre au diététicien lors du prochain rendez-vous)



Photo : Noral wood



# CONSEILS POUR FAIRE LES COURSES ET LES REPAS

- La diététicienne du CRMR MATHEC a mis au point une fiche pratique de conseils pour **vos courses et vos repas** afin de :
  - **Eviter les blessures liées aux activités ménagères**
  - **Prévenir les ulcères digitaux**
  - **Minimiser les symptômes liés à votre syndrome de Raynaud** lors de l'exposition au froid
  - ...etc
- Cette fiche comporte différentes parties :
  - Aide pour **les courses**
  - Aide pour **la préparation des repas**
  - **Aides techniques pour la prise des repas**
- Pour en savoir plus sur l'alimentation équilibrée : consultez cette **fiche**
- La diététicienne du CRMR MATHEC a élaboré pour vous une fiche pratique sur **l'hygiène alimentaire**.

Hôpital Saint-Louis  
SAINT-LOUIS  
LARIBOISIÈRE  
FERNAND VIDAL

HÔPITAL SAINT-LOUIS 01 42 49 49 49  
L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris  
75475 PARIS Cedex 19  
SERVICE HÉLÈNE B. 01 42 49 96 19  
Département Avenir TULLEUR  
SERVICE SOCIAL 01 42 49 97 24  
Association de Service Social : COMITE L'APORAL

## Aides pour faire les courses et conseils pour les repas

La sclérose en plaques peut provoquer un durcissement des tissus, notamment au niveau des mains et ainsi rendre les gestes de la vie quotidienne difficiles. De plus, la peau est plus fragile et vous devez être sensibilisé aux risques de coupure. Afin de prévenir les ulcères digitaux et le phénomène de Raynaud, certains mouvements et le contact avec le froid, ainsi que les variations brusques de température sont aussi à éviter.

### 1- LES COURSES (1/8) :

#### Le port des gants :

- Mettre des gants ou des mitaines permet d'éviter un contact direct avec les poignées métalliques et protège les mains du froid.
- Les gants ou les moufles chauffants pour le ski peuvent être utilisés en tant que « chauffettes ». Il s'agit de petits sachets qui génèrent de la chaleur. Ils peuvent être glissés dans les gants ou les poches.
- En été, il peut également y avoir des changements de température. Il est préférable de garder des gants à portée de mains.

### 1- LES COURSES (2/8) :

#### Le transport des courses :

- Prévoyez vos propres sacs de courses et choisissez des sacs à dos ou des sacs à mains ou à porter sur l'épaule ayant une grande surface de prise.
- Si vous optez pour un sac à tenir à la main, il faudra également éviter les mouvements de torsion des poignets et conserver l'axe poignet-main droit.
- Il existe également des chariots de course à pousser.
- Afin d'éviter le port de lourdes charges, il est préférable :
  - de faire des petites courses mais plus régulièrement,
  - ou se faire aider par un proche ou un auxiliaire de vie,
  - ou encore de se faire livrer.

LA SECTION SUIVANTE A POUR OBJECTIF  
DE VOUS INFORMER SUR  
**L'HYGIÈNE DENTAIRE**



# LES PROBLÈMES BUCCO-DENTAIRES AU COURS DE LA SSC .1

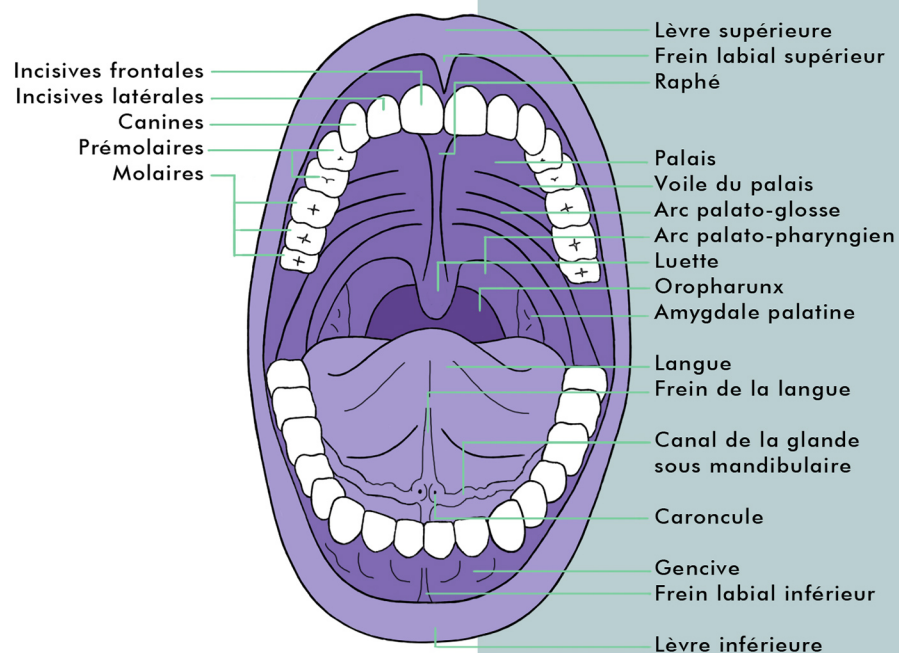
## 1. LES LÈVRES

- Diminution de l'ouverture de bouche
- Possibles difficultés à fermer la bouche
- Difficultés à mastiquer, réalisation de soins dentaires

## 2. LA MUQUEUSE BUCCALE

- Erosion, ulcérations
- Reflux gastro-oesophagien
- Réactions inflammatoires de la langue

### ANATOMIE DE LA BOUCHE



# LES PROBLÈMES BUCCO-DENTAIRES AU COURS DE LA SSC .2

## 3. LES GLANDES SALIVAIRES

- Syndrome sec lié à la fibrose des glandes salivaires responsable d'une diminution de la production de salive

## 4. PARODONTE

Parodonte : gencive et ligament reliant la racine de la dent à l'os qui entoure la dent

- Rétractation de la muqueuse et des freins de la bouche
- Gingivite : inflammation de la gencive

## 5 - LES DENTS

- Augmentation du risque de caries, usure des dents
- Difficultés de brossage
- Hypersensibilité des dents, dents mobiles, déchaussement



BONNE SANTÉ



GINGIVITE



PARODONTITE



# LES PROBLÈMES BUCCO-DENTAIRES : SOLUTIONS

## LES CONTRÔLES

Visite régulière chez votre chirurgien dentiste :

- Tous les 3 mois

Systématique avant de commencer un traitement par :

- Immunosuppresseurs
- Corticoïdes à long terme
- Bisphosphonates
- Autogreffe de moelle osseuse

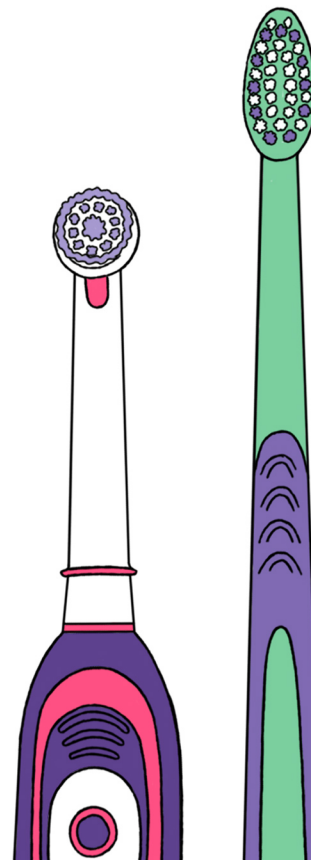
## LE BROSSAGE DES DENTS

Votre brosse à dents :

- Souple
- Manche volumineux pour améliorer la prise en main
- Brosse à dents électrique
- Brosse à dents avec manche en mousse
- Petite tête pour atteindre les zones difficiles d'accès

## LE DENTIFRICE

- Utiliser un dentifrice doux



**Petite astuce !**  
*Perforer une balle de tennis pour y insérer une brosse à dents*



# LES PROBLÈMES BUCCO-DENTAIRES : LA PRISE EN CHARGE

## LÈVRES / MUQUEUSE BUCCALE

- Bien hydrater les lèvres

## SÈCHESSE BUCCALE

- Boire de l'eau régulièrement
- Éviter les aliments acides, épicés
- Favoriser les chewing-gums sans sucre
- Éviter le café, l'alcool et arrêter le tabac

## LES PROBLÈMES DENTAIRES

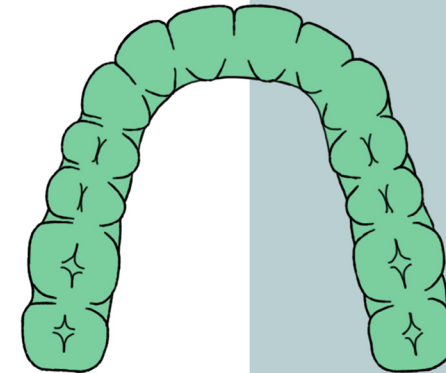
Dents manquantes :

- Remplacer par des prothèses, Soigner les caries
- Erosions, grincement des dents (bruxisme) :
- Demander une gouttière de protection nocturne

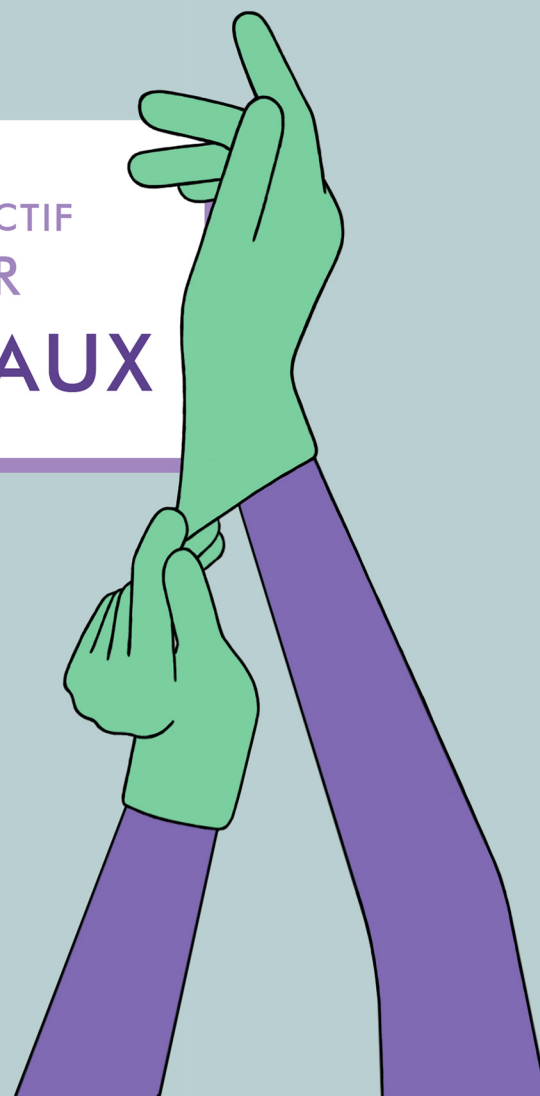
## LES PROBLÈMES PARODONTAUX

Gingivite et Parodontite:

- Brossez vos dents même en cas de saignement
- Détartrage
- Bains de bouche en suivant les **conseils d'utilisation**



LA SECTION SUIVANTE A POUR OBJECTIF  
DE VOUS INFORMER SUR  
**LES ULCÈRES DIGITAUX**



# LES ULCÈRES DIGITAUX .1

Un ulcère est une plaie de la **peau**, des **yeux** ou d'une **muqueuse**, accompagnée d'une désintégration du tissu.

## 1- La prévention de la survenue d'ulcères digitaux

### Contre-indication des toxiques :

- Tabagisme actif et/ou passif, cannabis

### Éviter les traumatismes :

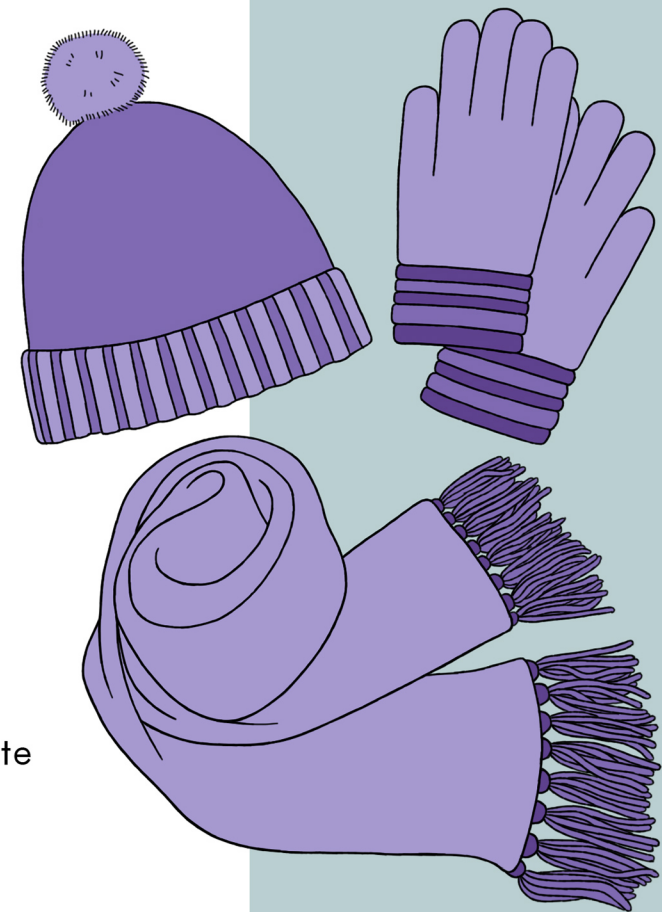
- Microtraumatismes, vibrations, blessures

### Protection :

- Utilisation de gants pour le jardinage, la cuisine...
- Pansements occlusifs
- Contre le froid: chapeau, gants chauffants, chaussettes, semelles de chaussures épaisses
- Se couvrir par multicouches
- Éviter les variations thermiques

### Soins locaux préventifs :

- Douche avec savon surgras, éviter les savons moussant et/ou parfumés
- Masser après chaque lavage des mains avec une crème hydratante hypoallergénique



# LES ULCÈRES DIGITAUX .2

## 2- Réalisation des soins de pansement pour ulcères digitaux par une infirmière

### Laver, rincer et sécher :

- Eviter l'utilisation d'antiseptique sur les plaies chroniques, sauf en cas d'infection
- Laver la plaie avec du **savon de Marseille**, l'eau du robinet et un **gant de toilette ou une douchette**
- Rincer avec du **sérum physiologique**
- Sécher avec des **compresses**

### Anesthésie locale :

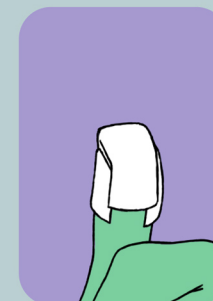
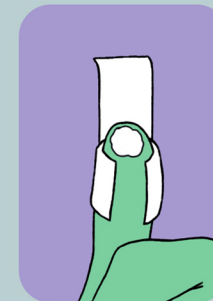
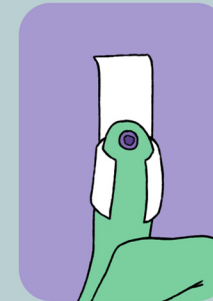
- Seulement si nécessaire
- Association lidocaïne avec prilocaïne crème à 5% en couche épaisse sur la plaie pendant 30 minutes sous pansement hermétique
- Licocaïne gel 2% ou nébuliseur 5% en couche épaisse sur la plaie pendant 10 à 20 minutes

### Déterger :

- Utiliser un **grattoir de VIDAL**, une **curette de BROCCQ** ou des **ciseaux** pour **cureter** la fibrine, la nécrose et/ou les calcifications

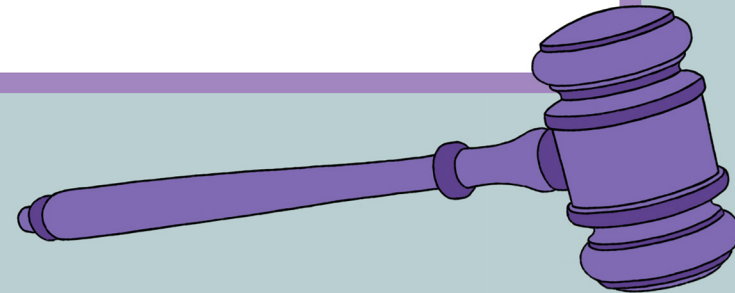
### Nettoyer :

- Utiliser du **sérum physiologique** pour éliminer les débris de détersion sur la plaie



LA SECTION SUIVANTE A POUR OBJECTIF  
DE VOUS INFORMER SUR

# VOS DROITS EN TANT QU'USAGER DU SERVICE PUBLIC



# DROITS DES PATIENTS

Cette section a pour objectif de vous **informer sur vos droits en tant qu'usager** du système de soins

Du fait de votre hospitalisation, vous pouvez être amené à vous poser certaines questions, nous avons tenté d'y apporter des réponses avec l'aide des fiches pratiques ci dessous :

- La **personne de confiance**
- La **prise en charge de la douleur et de la souffrance**
- Fin de vie et **directives anticipées**

Pour toute autre question juridique ou sociale liée à la santé vous pouvez également contacter France Assos Santé par email ou téléphone : **coordonnées France Assos Santé**

Vous pouvez consulter vos droits à tout instant en cliquant sur l'image qui suit :



**Usagers, vos droits**  
**Charte de la personne hospitalisée**  
**Principes généraux**

Circulaire n° DKS05E1DGS/SD1B/SD1C/SDAA/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

-  Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
-  Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
-  L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
-  Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des **directives anticipées**.
-  Un **consentement spécifique** est obtenu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don ou l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
-  Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus, les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura aucune conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
-  La personne hospitalisée peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des conséquences éventuelles auxquelles elle s'expose.
-  La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
-  Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
-  La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
-  La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

\* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

France Assos Santé - Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins - Dernière version de la charte : 2006



NOUS ESPÉRONS QUE  
LA TABLETTE  
MATHEC  
VOUS A ÉTÉ UTILE !

N'HÉSITEZ PAS À NOUS FAIRE UN RETOUR  
SUR LES POSSIBLES VOIES D'AMÉLIORATIONS



L'équipe MATHEC



© MATHEC 2019

